

UNION LOCALE

DES SYNDICATS CGT  
DE BOURGES



5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25

Fax : 02.48.65.50.27

Email : [cgt.ul.bourges@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.bourges@wanadoo.fr)

Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

**Imposons le  
respect du droit  
syndical chez  
JOSKIN !**

**Christophe FEIX, militant CGT dans la société JOSKIN Bourges vient d'être sanctionné d'une mise à pied de 3 jours par sa Direction.**

**Cette sanction arrive quelques jours après l'expiration de la protection dont il bénéficiait au titre de sa candidature aux élections des délégués du personnel.**

**Que reproche la direction, à Christophe ?**

**En premier lieu, son appartenance syndicale** Tout comme les autres militants et élus de la CGT, Christophe, subit depuis la fin du conflit, une multitude de pressions et discriminations visant à le déstabiliser et à le faire « rentrer dans le rang ».

**Ce que la direction de Joskin n'accepte pas, c'est bien la présence de la CGT dans l'entreprise et pour s'en débarrasser, tout est bon :**

- **Harcèlement au moyen de lettres recommandées ;**
- **Provocations sur le lieu de travail ;**
- **Exclusion du bénéfice des primes de production ;**

**Voyant que rien n'y faisait, la direction passe une étape supplémentaire et tente de le sanctionner pour une faute professionnelle imaginaire.**

**La CGT et Christophe ne sont pas décidé à se laisser faire, nous avons saisi le Conseil de Prud'homme afin de faire annuler cette sanction injuste.**

**Mais au-delà du retrait de la sanction, c'est bien le respect du droit syndical que nous devons imposer dans cette entreprise qui, rappelons le, a bénéficié de fonds publics pour s'implanter.**

*Rassemblement devant le Conseil de  
Prud'homme de Bourges :*

**LUNDI 26 JANVIER 2004  
à 8H00**